BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2942

83 – VAR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Ventes et cessions

941 459 182 RCS Toulon.
CTA MALLIER.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Adresse : 498, Avenue Maréchal Leclerc, 83210 Solliès-Pont.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 90000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : La réalisation de contrôle technique consistant à la vérification du bon état de marche et l'état satisfaisant d'entretien des véhicules légers, automobiles, motocyclettes à deux ou trois roues et autres engins motorisés ou non (dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes) et / ou des véhicules lourds (dont le poids total autorisé en charge est supérieur à 3,5 tonnes..
Adresse : 498, Avenue Maréchal Leclerc, 83210 Solliès-Pont.
Précédent propriétaire : 811 128 198 RCS Toulon. **CCTA.**
Date de commencement d'activité : 1er août 2025.
Publication légale : 20 minutes *du* 17 juillet 2025.
Oppositions : Me Isabelle DURAND Avocat, 60 avenue de toulon 83400 HYERES.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 17/07/2025 enregistré au Service de l'Enregistrement de SPFE TOULON le 23/07/2025, Dossier 202500038672. Référence : 8304P04 2025 A 02372. Immatriculation d'une personne morale suite au transfert du siège hors ressort. Adresse de l'ancien propriétaire : 498 Avenue Mal Leclerc 83210 SOLLIES-PONT. Adresse du nouveau propriétaire : 498 Avenue Maréchal Leclerc 83210 SOLLIES-PONT. Acte sous seing privé en date du 17/07/2025 enregistré au Service de l'Enregistrement de SPFE TOULON le 23/07/2025, Dossier 202500038672. Référence : 8304P04 2025 A 02372. Mise en activité de la société. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..